## CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

**ENTRE:** 

Yolande Martimbeau et Jean Allain;

(ci-après les « Bénéficiaires »)

C.

Les habitations Innovatel (2007) inc.;

(ci-après l' « Entreprenur »)

et

**GARANTIE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE (GCR)**;

(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC: S21-120601-NP

## **AVIS DE DÉSISTEMENT**

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que les Bénéficiaires se désistent de leur demande d'arbitrage.

Après vérification(s) sommaire(s), le Centre constate que le présent arbitrage est déserté.

Montréal, le 7 octobre 2022

Elhama Mohammad Amin Greffière adjointe